



Empowered lives.
Resilient nations.

DOCUMENT DE PROJET [Haïti]

Titre du projet : Renforcement de la prévention des risques naturels et de la gouvernance territoriale dans le département du Sud

Numéro du projet :

Partenaire de réalisation : PNUD, MPCE, MICT

Date de début : 30 Avril 2018

Date de fin : 30 Mars 2021

Brève description du projet

Le projet de « renforcement de la prévention des risques naturels et de la gouvernance territoriale dans le département du Sud » ambitionne de prodiguer une assistance technique aux décideurs locaux (élus et cadres techniques) pour l'intégration de la prévention des risques dans leurs politiques publiques, en les accompagnant dans l'élaboration d'outils de planification et de gestion territoriale basés sur une connaissance scientifique des risques. Les outils développés visent principalement le renforcement de la gouvernance du territoire sous le prisme de la réduction des dommages occasionnés par les catastrophes à travers une politique de prévention s'appuyant sur la cartographie multirisque, des Plans de Réduction des Risques (PRR) et, plus largement sur les documents stratégiques en matière de développement territorial à l'image des Plans Communaux de Développement (PCD), intégrant les recommandations des outils de prévention et dressant les principales orientations et vocations du territoire.

Ce projet s'aligne sur les orientations du Plan Stratégique du Développement d'Haïti (PSDH) qui vise une opérationnalisation de la réduction des risques par une meilleure connaissance des vulnérabilités et par un renforcement de la gouvernance territoriale, ceci à l'horizon 2030.

Le projet s'articule autour de deux principaux axes :

- i. Le renforcement des mécanismes de gouvernance locale pour l'animation et la gestion du territoire comprenant le renforcement des capacités des acteurs territoriaux, la mise en place et l'animation d'un cadre de concertation au niveau communal et l'élaboration de trois Plans Communaux de Développement (PCD) dans les communes prioritaires intégrant la connaissance des risques et les recommandations de outils de prévention issus du résultat suivant ;
- ii. Le renforcement de la connaissance et de la prévention des risques naturels par l'élaboration de la cartographie multirisques pour l'ensemble du département du Sud et l'opérationnalisation à travers l'élaboration de trois Plans de Réduction des Risques (PRR), de Plans Communaux de Contingence Multirisques (PCCM), dans les communes prioritaires, ainsi que les supports de communication relatifs.

Ce projet s'inscrit dans un partenariat direct avec le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) et notamment la Direction de la Protection Civile (DPC) et la Direction des Collectivités Territoriales (DCT), ainsi que les institutions déconcentrées au niveau du département du Sud.

Effet auquel contribue le projet (PNUAD/DPP) :

Les institutions nationales, régionales et locales, et la société civile, améliorent la gestion de l'espace rural et urbain, de l'agriculture et de l'environnement, et les mécanismes de prévention et de réduction des risques pour améliorer la résilience de la population aux catastrophes naturelles et au changement climatique.

Produit(s) indicatif(s) et marqueur de genre :

Les acteurs nationaux disposent des connaissances, des capacités et des outils nécessaires pour améliorer la gestion des ressources naturelles et la prévention et la gestion des risques

Total des ressources nécessaires en USD :

Total des ressources allouées en USD :

Non financé :

Co-financement du PNUD:

Donateur Gouvernement de la Norvège :	3 500 000 US\$
Gouvernement En nature :	

I. PROBLEMATIQUE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT

Les événements de ces dernières années montrent que les aléas naturels n'épargnent aucun pays. Du tsunami de l'Océan indien aux ouragans et cyclones dévastateurs des États-Unis, en passant par les grandes inondations d'Europe et d'Asie, des centaines de milliers de personnes ont péri et des millions d'autres ont perdu leurs moyens de subsistance dans des catastrophes provoquées par des aléas naturels. Cette situation est susceptible de s'aggraver avec le changement climatique qui pourrait augmenter la fréquence et l'intensité des événements extrêmes, mais également avec l'intensification des activités humaines couplée à la croissance démographique. Les désastres qui ont frappé Haïti ces dernières années, tels que les inondations de Gonaïves en 2008, le séisme de 2010 et plus récemment le cyclone Mathieu d'octobre 2016, ont démontré la vulnérabilité particulière du territoire haïtien. En effet, les catastrophes liées aux conditions météorologiques à elles seules, auraient entraîné des dommages et des pertes estimés annuellement à environ 2 % du PIB de 1975 à 2012¹. Récemment, le cyclone Mathieu a causé de lourds dommages estimés à 2,8 milliards de dollars américains².

Ces désastres ont aussi fait ressortir des faiblesses de gouvernance territoriale et du système de gestion des catastrophes qui souffre de son caractère très sectoriel et d'un manque de prise en considération de la dimension de la prévention dans la préparation aux désastres en général et dans les politiques d'occupation du sol, d'aménagement du territoire et de la construction en particulier. Face à ces risques connus qui exposent le pays à des vulnérabilités chroniques, l'Etat Haïtien s'est engagé dans une vaste politique de réduction des risques en prenant part aux engagements au niveau mondial tels que le cadre d'Action de Sendai adopté en mars 2015³ et la Conférence Mondiale sur le changement climatique (COP 21)⁴. Ces engagements s'alignent au niveau national dans le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) qui vise une opérationnalisation de la réduction des risques par une meilleure connaissance des vulnérabilités et par un renforcement de la gouvernance.

Le département du Sud d'Haïti, objet de ce projet, est un des départements les plus vulnérables aux catastrophes naturelles, dont notamment les inondations, la submersion marine/tsunami, les cyclones, les mouvements de terrain et les tremblements de terre dû à sa proximité de la faille de la Presqu'île du Sud ou d'Enriquillo-Plantain-Garden. Associées aux vulnérabilités importantes causées par la dégradation environnementale, le changement climatique (se traduisant notamment par un accroissement des cyclones et des périodes de forte sécheresse) et une gouvernance faible, ces menaces naturelles sont la cause d'une importante précarité pour la population de ce département.

Les défis en termes d'intégration de la réduction des risques dans l'aménagement du territoire et la planification communale en Haïti sont divers :

- Capacités limitées au niveau des cadres techniques communaux dans la gestion du territoire ;
- Faible connaissance des risques, des facteurs de causalités des risques, des moyens de prévention et d'atténuation des risques, faible identification typologique de l'occupation du sol ;

¹ À l'échelle mondiale, Haïti est le troisième pays le plus touché par les événements climatiques, selon l'index mondial sur le changement climatique : Germanwatch, *Global Climate Risk Index*, 2016, 32p.

² MPCE, Post Disaster Needs Assessment (PDNA), Janvier 2017.

³ L'Etat Haïtien s'est engagé dans une vaste politique de réduction des risques en prenant part aux engagements au niveau mondial tels que le cadre d'Action de Sendai adopté en mars 2015 avec 185 autres pays du Système des Nations Unies. Ce cadre vise la réduction des risques de catastrophe sur 15 ans (2015-2030) par une approche multirisque et multi-acteurs et une attention particulière portée à l'intégration de la prévention des risques dans les politiques publiques.

⁴ Haïti a pris part, en Décembre 2015, à la Conférence Mondiale sur le changement climatique (COP 21) visant à atténuer les risques de désastres et les pertes humaines et économiques associées.

- Faible application des outils réglementaires en matière d'aménagement (application des normes de construction, permis de construire etc.) ;
- Manque de vision stratégique et de compétences techniques dans le domaine de la prévention des risques, de l'aménagement et de la gestion du territoire ;

Les dommages occasionnés par les catastrophes peuvent toutefois être évités ou réduits à travers une politique de prévention s'appuyant sur des plans d'occupation du sol et, plus largement sur les documents stratégiques en matière de développement territorial à l'image des plans communaux de développement (PCD) prenant en compte les risques naturels et le contexte socio-économique et environnemental. Ainsi, la mise en œuvre d'une politique de prévention guidera la gestion raisonnée de l'espace en limitant entre-autre l'urbanisation dans les zones à risques.

II. STRATEGIE

Pour contrer cette réalité, le PNUD s'est engagé pour appuyer le gouvernement haïtien dans le développement d'une méthodologie nationale pour la réduction des risques naturels en Haïti toute en sensibilisant et renforçant les acteurs locaux pour son application systématique dans les projets d'aménagement du territoire et de développement urbain. En 2014, la première phase de ce projet s'est matérialisée dans le département de la Grande Anse avec l'élaboration de la cartographie multirisques de l'ensemble du département et de six plans de réduction des risques (PRR), supports qui ont démontré leur pertinence, en octobre 2016, à l'occasion du passage du cyclone Mathieu. En effet, grâce aux cartographies multirisques et aux formations des acteurs locaux à l'utilisation et l'application de ces outils, de nombreuses vies humaines ont été préservées. Ces outils ont également été pertinents dans le cadre du relèvement post-Mathieu, en aidant les autorités locales dans la prise de décision et la priorisation des interventions.

Toutefois, une des leçons apprises de l'exercice de cartographie des risques est de favoriser l'intégration de ces supports techniques dans les documents de planification territoriale. En effet, cet arrimage contribue non seulement à la cohérence entre les différents supports (plan de réduction des risques, plan de développement / aménagement) mais aussi au renforcement de capacités des élus locaux et des cadres techniques. En effet, ce lien technique entre connaissance des risques et planification territoriale permet aux décideurs d'interagir de manière opérationnelle sur les actions à entreprendre pour la gestion durable de leur territoire. Ainsi, la stratégie du projet repose sur ce continuum « connaissance des risques – planification territoriale » avec une emphase donnée au renforcement du leadership des autorités (aux niveaux central, départemental et communal).

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'évaluation des besoins post désastre (PDNA) élaborée à l'issue du cyclone Mathieu et qui fait état des secteurs et des zones d'intervention prioritaires. Il constitue, à ce titre, un support de référence pour le projet qui ambitionne d'agir dans le département du Sud largement touché par ce désastre ainsi que sur certaines communes de ce même département qui seront identifiées par les partenaires institutionnels du projets à savoir le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) y compris la Direction de la Protection Civile (DPC) ainsi que la Direction des Collectivités Territoriales (DCT). Le projet est axé sur les deux composantes suivantes :

- i. Le renforcement des mécanismes de gouvernance locale pour la gestion du territoire comprenant le renforcement des capacités des acteurs territoriaux, la mise en place et l'animation d'un cadre de concertation au niveau communal et l'élaboration de 3 plans communaux de développement (PCD) dans les communes prioritaires ;

- ii. Le renforcement de la connaissance et de la prévention des risques naturels par l'élaboration de la cartographie multirisques pour l'ensemble du département du Sud, l'élaboration de 3 plans de réduction des risques (PRR), de 3 plans de contingence communaux multirisque (PCCM) dans les communes prioritaires. Des supports de sensibilisation et de communication seront produits dans le cadre du renforcement de capacités des cadres et élus locaux.

Ces deux axes sont complémentaires et s'intègrent dans le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) validé en 2012 et qui vise d'ici 2030 de faire d'Haïti un pays émergent et qui constitue le cadre de support notamment pour les axes de la « refondation territoriale » et de la « refondation institutionnelle »⁵. Ainsi, le volet « gouvernance » du projet permettra d'opérationnaliser, entre autres, les axes de renforcement des institutions, de modernisation de l'administration déconcentrée, de décentralisation et de renforcement de la société civile. Pour sa part, le volet « aménagement du territoire et réduction des risques » permettra de couvrir les axes relatifs au développement du territoire et à la rénovation de l'urbain. Ce projet est enfin l'occasion pour l'Etat Haïtien, avec l'assistance technique du PNUD, de contribuer à la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable (ODD) notamment les objectifs 11 (villes et communautés durables), 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), 16 (Paix, justice et institutions efficaces).

Ce projet s'intègre dans un vaste projet post catastrophe visant une assistance aux quatre départements affectés par le cyclone Mathieu en octobre 2016. Ce projet, en partie financé par le Gouvernement Canadien, repose sur une approche intégrée partant de la connaissance des risques pour renforcer la gouvernance territoriale qui, via l'outil du plan communal de développement, priorise les interventions de relance économique, de préservation environnementale et plus largement du renforcement de la résilience des communautés. Par ailleurs, ce projet s'associe aux actions du PNUE dans le département du Sud, financées par le Gouvernement de la Norvège, dans le domaine de la préservation des aires protégées. Les outils de connaissance des risques développés par le projet serviront d'appui aux interventions du PNUE.

A. Cohérence du plan d'action avec les objectifs et résultats proposés

La planification de la mise en œuvre du projet comporte plusieurs actions qui permettent d'atteindre des objectifs optimisés tant au plan technique, opérationnel que stratégique. La mise en œuvre cohérente de ces objectifs passe par :

- i. Un renforcement de la gouvernance locale du territoire à travers un accompagnement technique aux collectivités territoriales cibles pour la promotion d'une gouvernance multi acteurs et multi niveaux, dans le cadre de la « refondation territoriale » et de la « refondation institutionnelle » du PSDH ;
- ii. Un accompagnement technique au processus de planification stratégique dans certaines communes cibles, à travers l'élaboration de Plans Communaux de Développement et un appui à leur mise en œuvre ;
- iii. Le renforcement du développement du territoire et de la rénovation de l'urbain ;
- iv. Une connaissance exhaustive et détaillée des aléas naturels, de leur nature, leur dangerosité et leur répartition spatiale ;
- v. Un recensement exhaustif des enjeux, de l'occupation du sol et une bonne évaluation de la vulnérabilité ;

⁵ MPCE, Plan Stratégique de Développement d'Haïti, pays émergent en 2030, tome 1 : les grands chantiers pour le relèvement et le développement d'Haïti, 2012, 306p.

- vi. Une connaissance des besoins en moyen(s) d'atténuation des risques, d'amélioration de l'occupation du sol et de sa réadaptation aux contraintes environnementales et au changement climatique;
- vii. Un transfert de compétences et un appui technique des acteurs au niveau national, départemental et local à travers leurs implications dans le développement aux différentes étapes de mise en œuvre du projet et au développement des principaux produits ;
- viii. Le renforcement de la gouvernance locale des risques, à travers une appropriation des outils (ex : cartographie multirisques, plans de réduction des risques, documents d'informations préventives) dans le cadre d'une démarche participative garantissant l'application et la pérennisation de ces produits et par conséquent l'augmentation de la résilience des populations vulnérables face aux risques, l'amélioration et la préservation de leurs moyens de subsistances.

La stratégie de mise en œuvre de l'action prend en compte les étapes méthodologiques décrites ci-dessus :

1. Une planification territoriale opérationnelle et pragmatique qui place les collectivités locales au cœur du processus via un mécanisme de concertation :

Le premier résultat de ce projet ambitionne d'appuyer trois collectivités territoriales cibles du Département du Sud, à travers l'émergence d'une dynamique de gouvernance territoriale multi acteurs et multi niveaux. Ce processus favorisera :

- a. Le renforcement des capacités stratégiques, techniques et opérationnelles des élus locaux, conseillers municipaux, cadres techniques ;
- b. Une démarche de concertation entre les mairies et l'ensemble des forces vives du territoire (ex : société civile, secteur privé, services techniques déconcentrés, organisations communautaires de base, centres de recherche etc.) ;
- c. L'élaboration d'une planification stratégique territoriale à l'échelle communale avec un plan de mise en œuvre ;

Les activités de renforcement des capacités des collectivités territoriales s'aligneront sur le dispositif de formation prévu par le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) pour les communes à travers le Programme de Modernisation des Administrations Communales (PMAC). Ceci permettra, d'une part, l'opérationnalisation d'une politique publique de formation en direction des communes du MICT dans trois communes cibles du département du Sud, et d'autre part, de contribuer aux efforts du Gouvernement haïtien pour une harmonisation des modules de formation en direction des autorités sous-nationales dans le pays. Ces modules de formation devront tenir également compte des résultats des micro évaluations HACT⁶ réalisées par le PNUD dans les collectivités territoriales du département du SUD, et qui identifient les principales faiblesses de ces institutions, notamment en matière de gestion administrative et financière.

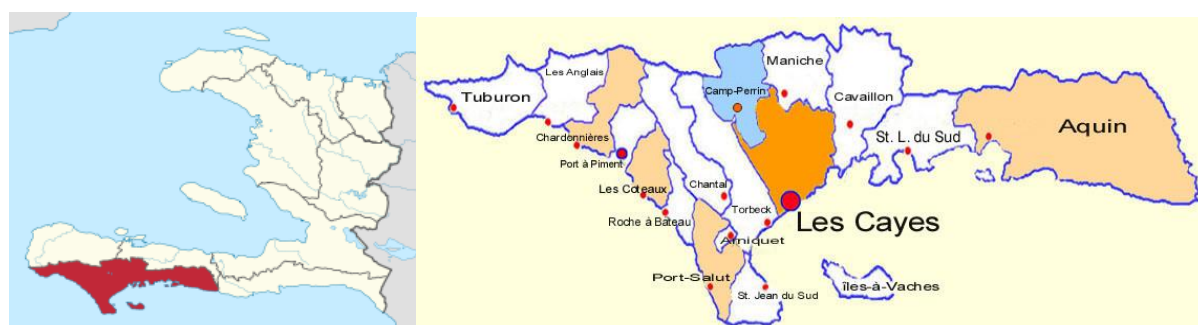
Le processus de concertation s'articulera autour des Conseils de Développement Communal (CDC), prévus par le Code des collectivités locales, qui sont censés rassembler l'ensemble des acteurs du territoire pour une participation active de ces derniers aux affaires publiques de la commune. Le projet assurera une animation du CDC par le biais d'un appui technique qui permette à ce cadre de concertation au niveau de la commune de s'ériger comme l'unique espace de référence pour la concertation de tout projet et programme dans la commune. Le projet prêtera une attention particulière à une représentation équitable des femmes dans cet espace de concertation et veillera à faciliter leur participation effective et efficace. Le CDC constituera un

⁶ Harmonized Approach to Cash Transfers.

espace propice pour le diagnostic et la programmation participative prévue dans le processus d'élaboration des Plans Communaux de Développement.

L'élaboration des Plans Communaux de Développement (PCD) tiendra compte des recommandations du cadre méthodologique type du MPCE sur les PCD ainsi que de la stratégie de la Direction des Collectivités Territoriales pour le renforcement des capacités des collectivités locales. Le PCD constitue un document cadre qui décline une vision consensuelle du futur de la commune dans des orientations de développement. De par le processus participatif de son élaboration, cet instrument transmet les valeurs partagées par l'ensemble des forces vives de la commune, ainsi que le savoir-faire territorial qui devra être capitalisé. En ce sens, le processus d'élaboration du PCD est tout aussi important que l'outil de planification lui-même. Dans cette logique, le projet, en concertation avec le Ministère du Plan et de la Coopération Externe, vise à accompagner techniquement les Mairies et les acteurs du territoire afin de les responsabiliser à l'élaboration du PCD, ceci dans une perspective de renforcer l'appropriation locale et la durabilité du processus. Les PCD devront faire l'objet d'une priorisation effective des besoins qui permette d'aboutir à un document utile et réaliste qui tient compte des ressources disponibles et prévues. Une attention particulière sera portée afin de garantir la mise en valeur du PCD par le Conseil Municipal en établissant le PCD comme référence incontournable pour les choix d'investissements de la commune et pour les efforts de mobilisation de ressources auprès des partenaires et de l'État central. Un fonds réserve pour ces investissements sera programmé dans le cadre de ce projet afin de donner une perspective opérationnelle à l'exercice d'élaboration du PCD.

Localisation du département du Sud et des communes



2. Mieux gérer le territoire avec des outils de connaissance et de prévention des risques naturels

Le deuxième résultat de ce projet consiste en l'élaboration de la cartographie des phénomènes naturels à risques (séisme, glissement de terrain, chute de blocs, affaissement/effondrement, ravinement, crue torrentielle, inondation, submersion marine/tsunami, ouragan, sécheresse, dégradation du sol), sur le département du Sud. Cet exercice technique conduit par des experts et des scientifiques contractés dans le cadre du projet (firmes privées ou consultants indépendants nationaux ou internationaux en fonction des capacités disponibles lors de l'appel d'offre) s'aligne sur les directives, outils et démarches préconisés par le « guide méthodologique national de réduction des risques naturels en Haïti »⁷. Véritable outil d'aide à la prise de décision, ce guide a été élaboré en étroite collaboration avec les principales institutions nationales (MPCE/CNIGS ; MTPTC/BME, LNBTP et SEMANAH ; MARNDR ; MDE ; UEH/FDS). Il met l'accent sur la connaissance des risques naturels et la démarche de leur prise en compte dans

⁷ www.mpce.gouv.ht

l'aménagement du territoire tout en proposant des règles simples de bon usage du sol, au travers d'une série d'actions complémentaires : la prévention, la protection, la planification des secours, la formation et l'information/sensibilisation.

Cette même méthodologie a été appliquée dans le Département de la Grand' Anse⁸. Le retour d'expérience tiré de cet exercice permettra d'ajuster l'approche en appui aux collectivités locales. En effet, le PNUD s'assurera de faire profiter le Département du Sud, des expériences acquises en matière d'expertise technique, de formation et de transfert de compétences, de sensibilisation et de concertation, de renforcement des capacités techniques des collectivités locales.

Le développement des produits techniques sera accompagné par un renforcement des capacités des membres du « cadre de concertation » établi dans le premier résultat et plus largement les forces vives du territoire impliquées dans l'élaboration des outils techniques du résultat 2 (y compris les élus et les cadres techniques communaux). Le mode de mise en œuvre des différentes activités se fera selon un processus de collaboration étroite et d'échanges visant le renforcement des capacités techniques des institutions nationales qui sont dépositaires de la « méthodologie nationale de réduction des risques naturels en Haïti » et chargées de la définition et/ou de la maîtrise d'ouvrage d'études similaires dans le futur. Les experts et firmes privées en charge de conduire les études seront en charge de transférer leurs compétences aux principales institutions nationales directement concernées (MTPTC/BME, LNBTP et SEMANAH, MPCE/CNIGS ; MARNDR ; MDE ; MICT/DPC), ceci sur l'ensemble des phases techniques de qualification et de cartographie des risques. Le processus d'appel d'offre pour le recrutement de cette expertise privée favorisera, à compétences égales et sur un principe compétitif de coût / efficacité, l'expertise nationale.

La démarche préconisée pour la mise en œuvre de ce projet vise également, le renforcement de la gouvernance locale à travers une bonne appropriation des différents produits du projet par les acteurs locaux. En effet, les outils d'aide à la prise de décision (plans de prévention des risques, documents d'information préventive sur les risques majeurs, plans de contingence), seront développés par les communes dans le cadre d'un processus de formation et d'assistance technique, qui sera développée selon une démarche participative, impliquant les élus, les cadres techniques, la société civile et le secteur privé. Cette démarche garantira de faire de cette cartographie, un outil de référence qui permettra d'informer, d'orienter les projets et de fournir les éléments nécessaires à la programmation des actions de prévention et d'occupation du sol. Pour cela, les services de l'État seront associés aux différentes phases de réalisation notamment par la valorisation et la prise en compte de leur connaissance des phénomènes.

B. Cohérence globale de la démarche méthodologique et synergie intersectorielle

La cartographie des risques est pensée comme une première étape vers l'élaboration de Plans Communaux de Développement (PCD) définissant une vision de l'aménagement du territoire sur le moyen terme. Trois communes du département du Sud, identifiées par les partenaires gouvernementaux comme prioritaires, seront dotées de supports techniques détaillés : les plans de réduction des risques (PRR) qui visent à identifier les zones aedificandi des zones non constructibles où des zones nécessitant des ouvrages de mitigation afin d'être urbanisées. Cet exercice combine la connaissance des risques (cartes multirisques) avec un renoncement et évaluation des enjeux (cartes des enjeux) répertoriant les éléments structurants suivants :

- Logement (existant et future) : identification des zones vulnérables et localisant les espaces propices à l'urbanisation (peu exposés aux risques sismique, inondation, submersion marine, etc.) ainsi que les espaces modérément exposés sur lesquels des mesures de mitigation doivent être initiées ;

⁸ Projet "integrated departmental multi-risk assessments and plans in the grand-anse, department" mis en œuvre par le PNUD avec le soutien d'UK DFID et ECHO, 2014-2016.

- Infrastructures et services de base (transport, eau, drainage, gestion des déchets, électricité, équipements scolaires, de santé, etc.)
- Économie (secteur pêche, agricole, artisanat, touristique, commercial, etc.).

La cartographie multirisque est un outil d'aide à la prise de décision à destination des différents programmes d'intervention sur ce territoire en rapport avec le logement, les infrastructures, les services de base, l'environnement (ex : aires protégées) ou encore la sécurité alimentaire (agriculture et pêche). En effet, cette cartographie intégrée au PCD et aux autres supports de planification permettra d'identifier :

- Les zones propices à l'urbanisation avec des orientations pour réduire la vulnérabilité des bâtiments existants et l'interdiction des constructions dans les zones à risques et les zones agricoles.
- Les zones propices à l'agriculture et le type d'agriculture à développer en fonction de la nature du sol, son pendage, son exposition et ses capacités de rétention d'eau ;
- Les zones naturelles et notamment les aires de protections environnementales à préserver de toute construction pour ne pas aggraver les risques ou engendrer d'autres risques.

III. RESULTATS ET PARTENARIATS

III.1. Résultats

Le projet de « renforcement de la prévention des risques naturels et de la gouvernance territoriale dans le département du Sud » se compose de deux résultats majeurs :

Résultat 1 : Le renforcement des mécanismes de gouvernance locale pour la gestion du territoire

Ce premier résultat vise principalement :

- Le renforcement des capacités des acteurs territoriaux du département du Sud aussi bien le niveau départemental via la délégation départementale et les services déconcentrés, que communal à travers les élus et les conseillers techniques.
- La mise en place et l'animation d'un cadre de concertation dans les communes cibles qui facilite la participation d'une pluralité d'acteurs du territoire (secteur privé, société civile, centres de recherches etc.) aux affaires publiques de la communes, notamment au processus d'élaboration des outils de planification territoriale.
- L'élaboration de trois (3) plans communaux de développement (PCD) dans les communes prioritaires intégrant la composante prévention des risques naturels et un appui pour leur mise en œuvre afin de générer une confiance des acteurs du territoire vis-à-vis du processus participatif de planification.

Résultats	Activités
1. Capacités locales renforcées pour 3 communes du département du SUD dans le cadre de l'élaboration de PCD	1.1 Mise en place et animation de cadres de concertation sur les communes prioritaires
	1.2 Renforcement des capacités des acteurs territoriaux, notamment en matières légales, financières, administratives et planification
	1.3 Elaboration de 3 plans communaux de développement (PCD) sur les communes prioritaires y compris un fonds réserve pour la mise en œuvre des axes prioritaires

--	--

Activité 1.1 : Mise en place et animation de cadres de concertation sur les communes prioritaires

Dans les communes cibles d'intervention, le projet visera à redynamiser les conseils de développement communaux (CDC) qui, sous le leadership du conseil municipal, rassemblent toute une catégorie d'acteurs présents dans le territoire et soucieux du développement de ce dernier. Le CDC constitue l'espace propice pour favoriser des démarches participatives et inclusives de développement, et assure la cohérence des interventions au niveau local. Il s'agit d'un cadre de concertation qui vise à favoriser le déroulement de synergies entre les acteurs et les institutions. Ces espaces assureront la plus large participation possible de la société civile et du secteur privé, entre autres, au processus de planification territoriale. Le projet veillera particulièrement à ce que les femmes soient suffisamment représentées dans ces espaces de discussions et de prise de décision collégiale.

Activité 1.2 : Renforcement des capacités des acteurs territoriaux

Les activités prévues pour ce volet visent à identifier les besoins des acteurs locaux et nationaux impliqués dans le développement local en matière de formation, afin que chacun puisse exercer pleinement le rôle que lui est confié. Le projet se focalisera particulièrement sur les capacités opérationnelles des collectivités territoriales cibles en matière administrative et de gestion, et sur les capacités techniques en ce qui concerne le volet de gestion des risques et désastres et la planification du développement. Cette activité, qui devra naturellement être définie de façon conjointe avec les communes cibles et sous les orientations de la Direction des Collectivités Territoriales du MICT, visera non seulement les élus mais également d'autres acteurs impliqués dans le développement local tels que les représentants au niveau local de la société civile ou du secteur privé.

Le renforcement des capacités des acteurs locaux constitue un élément indispensable pour une plus grande durabilité des interventions et pour favoriser l'appropriation des efforts de développement par les acteurs locaux. En ce sens, le projet visera le renforcement des capacités aussi bien des élus locaux que du personnel technique employé par les administrations communales, afin de contrôler l'effet que pourrait avoir un changement politique, au niveau des communes par exemple, suite aux prochaines élections locales. Un diagnostic préliminaire des besoins en matière de formation sera réalisé en amont avec l'appui de la DCT et du Programme de Modernisation de l'Administration Communale (PMAC).

Activité 1.3 : Elaboration de 3 plans communaux de développement (PCD) sur les communes prioritaires

Le projet appuiera trois collectivités territoriales cibles dans l'élaboration de leur Plan Communal de Développement. Ces documents devront servir comme base pour la planification des interventions prioritaires pour le développement du territoire, guidant bien sûr les choix d'investissements des communes et les allocations de l'État central, mais également les actions des ministères sectoriels et les interventions des partenaires techniques et financiers dans la commune.

Le processus participatif d'élaboration des PCD constitue un moment phare pour rassembler l'ensemble des acteurs de la commune autour d'un projet commun. C'est l'occasion de relever

l'ensemble des besoins et des contraintes auxquels fait face la commune mais également de souligner les potentialités et les opportunités qu'offre le territoire.

Le Projet disposera d'une enveloppe pour le financement de certaines interventions structurantes inscrites dans le plan de mise en œuvre du PCD. Cet appui permet de répondre concrètement à des besoins identifiés par les populations, tout en générant une sensation de confiance de ces dernières vis-à-vis du processus de planification participative. Le projet appuiera les collectivités territoriales dans les efforts de plaidoyer auprès de différents partenaires afin de faire du PCD l'outil de référence incontournable pour les investissements dans la commune.

Résultat 2 : renforcement de l'expertise nationale dans la production de la connaissance et la prévention des risques naturels

Ce résultat se destine à accompagner les acteurs locaux (État, autorités locales incluant les élus ainsi que les cadres techniques, les référents techniques institutionnels de la délégation départementale du Sud, représentants de la société civile et du secteur privé, ONG) et à la population du département du Sud, pour améliorer la connaissance des aléas naturels sur leur territoire. L'approche favorisera le transfert des compétences afin de renforcer les capacités des cadres techniques institutionnels en matière d'outils, principes et techniques d'élaboration des cartographies multirisques et des plans associés. Cette approche vise à garantir, à travers l'appropriation nationale, l'exploitation et l'application de ces produits pour la prise de décision en tant que levier important de lutte contre les pertes récurrentes associées aux catastrophes naturelles. L'ensemble de ces informations sera intégré dans les plans de développement communal réalisés dans le cadre du premier résultat.

L'utilisation des cartographies multirisques dans la prise de décision nécessite la traduction des connaissances techniques en plan de réduction des risques (PRR) qui se décline sous forme de zonage associé à des règles simples d'occupation et de bon usage du sol facilement compréhensibles et applicables par les autorités locales, départementales et nationales ainsi que la population des communes ciblées par le projet. Cet exercice participatif, qui sera conduit sur trois communes prioritaires bénéficiant également d'un Plan Communal de Développement (PCD), permettra le renforcement de la gouvernance locale du territoire tout en facilitant le dialogue entre la population, les techniciens, et les décideurs en favorisant ainsi l'appropriation du plan d'occupation du sol, son application et sa durabilité.

Ces cartes qui serviront pour la prévention et la gestion des risques naturels ainsi que pour l'orientation de l'occupation du sol, doivent être facilement compréhensibles et utilisables par des ingénieurs et architectes, aménageurs et urbanistes, collectivités territoriales et protection civile, décideurs et bailleurs. Ces cartes seront en effet conçues, d'une part, pour donner aux services déconcentrés de l'Etat, une bonne connaissance et une prise de conscience des risques auxquels ils sont soumis et des moyens de s'en prémunir. D'autre part, de doter les opérateurs et les projets d'aménagement, de logements et d'infrastructures de véritables outils techniques permettant d'assurer la réduction de la vulnérabilité de leurs investissements.

Afin de clôturer le « continuum technique » allant de la connaissance des risques aux outils de prévention et de réponse aux désastres, trois plans de contingence seront élaborés pour les communes prioritaires bénéficiant d'un PRR et d'un PCD. Des supports de sensibilisation et de communication seront produits dans le cadre du renforcement de capacités des cadres et élus locaux.

2. Production d'outils de prévention et de réponse aux risques naturels (cartographie multirisques, 3 plans de réduction des risques, 3 plans de contingence multirisques sur les communes prioritaires, production de supports de sensibilisation)	2.1 Renforcement des capacités techniques locales sur l'élaboration d'outils techniques de connaissance des risques et de prévention
	2.2 Cartographie multirisques sur le Département du Sud et élaboration des documents d'information sur les risques majeurs au niveau communal et départemental
	2.3 Plan Réduction des Risques de trois communes prioritaires du Département du Sud
	2.4 Plan de Contingence Communal Multirisques (PCCM) pour trois (communes prioritaires du Département du Sud

L'agencement des résultats attendus et des activités nécessaires pour y parvenir se présente comme suit :

Activité 2.1 : Renforcement des capacités techniques locales sur l'élaboration d'outils techniques de connaissance des risques et de prévention :

Cette activité vise à renforcer les capacités techniques des institutions nationales qui seront être, à terme, dépositaires de la méthodologie des Plans de Prévention et de Réduction des Risques (PPRR) et chargées de la définition, l'élaboration et/ou la maîtrise d'ouvrage d'études similaires dans le futur. Ainsi, toutes les phases techniques du projet seront mises en œuvre à travers la mobilisation des compétences techniques théoriques et pratiques des institutions nationales d'une part et seront ponctuées par des ateliers de formation des cadres techniques institutionnels au niveau central et local. Cette activité s'intégrera dans le premier résultat qui vise à renforcer la gouvernance durable du territoire en misant sur les compétences locales. Les séances de formation feront partie intégrante, sous la forme d'un module dédié à la gestion des risques et des désastres du programme de renforcement des capacités des cadres techniques locaux (DCT). Les firmes et consultants recrutés pour produire les supports techniques auront comme prérequis le renforcement des capacités des cadres locaux.

Par ailleurs, ce projet contribuera à la formation des étudiants du Master « géo-risque » qui est mis en place par l'UEH (FDS), en offrant aux étudiants un terrain de stages pratiques sur la cartographie des risques naturels.

Cette activité sera menée par l'équipe de projet du PNUD avec l'appui ponctuel des cadres techniques nationaux. En effet, le projet compte mobiliser un pool de cadres techniques des institutions suivantes : UCLBP, Secrétariat du CIAT ; SPGRD ; MTPTC / LNBTP & BME ; MPCE/CNIGS ; CST-RST ; MICT /DPC ; MDE ; MARNDR ; MDE; MENFP. Par ailleurs et dans un esprit d'échange d'expériences, les cadres et élus municipaux formés dans le cadre du projet « Réduction des Risques Urbains-ECHO/PNUD 2014-2016) dans le département de la Grand'Anse seront mobilisés sur deux ateliers (sensibilisation sur les outils au début du projet et restitution / mécanismes d'opérationnalisation des cartes et PRR, à la fin du projet).

Activité 2.2 : Cartographie multirisques et élaboration de documents d'information préventives sur les risques majeurs dans le département du Sud

Cette activité comprend la réalisation d'un inventaire et une synthèse des événements passés, destinés à dresser un état des connaissances globales et une cartographie des phénomènes naturels à risques (séismes, glissements de terrain, chute de blocs, affaissement/effondrements, ravinement et crues torrentielles, inondations, submersion marine/tsunami, ouragans),

dégageant une vue d'ensemble des phénomènes actifs et présumés et la hiérarchisation de ces phénomènes en niveau d'aléa selon leurs dangersités, conformément au « guide méthodologique national de réduction des risques en Haïti ».

Ces cartes seront conçues, d'une part, pour donner aux services déconcentrés de l'État, une bonne connaissance et une prise de conscience des risques auxquels ils sont soumis et des moyens de s'en prémunir. D'autre part, de doter les opérateurs et les projets d'aménagement, de logements et d'infrastructures de véritables outils techniques permettant d'assurer la réduction de la vulnérabilité de leurs investissements.

Aussi, afin de rendre ces connaissances scientifiques et techniques des risques abordables et compréhensibles par ces différents acteurs, la cartographie multirisque sera par la suite traduite en documents d'informations préventives permettant la sensibilisation des différents acteurs du projet : autorités étatiques nationales, départementales, communales, cadres institutionnels, acteurs de l'aménagement, de l'urbanisation et de la construction, acteurs de la gestion des risques et des désastres et de protection de l'environnement, bailleurs, population, etc.

Il s'agit de réaliser sur le département du Sud, l'ensemble des produits suivants :

1. Document départemental sur les risques majeurs pour le Département du Sud ;
2. Document communal sur les risques majeurs pour chacune des dix-huit communes du département du Sud ;

Dans un souci de renforcement des capacités techniques de formation, de sensibilisation ainsi que d'une meilleure appropriation de ces outils, cette activité prendra également la forme d'une assistance technique, qui sera dispensée par l'équipe du projet PNUD aux 18 communes du département du Sud dans le cadre d'un exercice pratique, participatif (impliquant les élus et cadres techniques, la société civile et le secteur privé) sur l'utilisation des cartographies multirisques pour l'information et la sensibilisation des différents acteurs du risque (États, décideurs, collectivités, élus, particuliers/populations).

Activité 2.3 : Elaboration de trois Plans de Réduction des Risques (PRR)

L'objectif de cette activité est de traduire la connaissance des risques naturels (sismique, glissement de terrain, éboulement, inondation, submersion marine, ouragan, sécheresse et dégradation des sols) en orientations d'aménagement et d'occupation du sol, en vue de guider les efforts de développement. Il s'agit d'abord de recenser les enjeux urbanistiques socioéconomiques et environnementaux sur l'intégralité du territoire du département du Sud, puis de déterminer l'exposition des infrastructures et du bâti existants, en particulier d'identifier les éléments à fort enjeu tels que les centres de santé, écoles, centres de cultes, administrations et autres bâtiments publics.

Sur la base des cartes des aléas et des résultats de l'étude des enjeux, un zonage des risques sera réalisé dans le but de préserver l'existant et d'optimiser les investissements et le développement futur. Ce document permet de faire connaître les zones à risques aux décideurs, collectivités, populations et aménageurs. Le PPR permet en effet d'orienter l'utilisation des sols en tenant compte des risques naturels identifiés et de la non aggravation des risques. Ces orientations vont de la possibilité de construire sous certaines conditions à l'interdiction de construire dans les cas où l'intensité prévisible des risques ou la non aggravation des risques existants le justifie. Le PPR, permet ainsi d'orienter les choix d'aménagement dans les territoires les moins exposés pour réduire les dommages aux personnes et aux biens ainsi que les moyens de mitigation de ces risques en ce qui concerne l'existant (zones à risques déjà urbanisées).

Suite à l'identification des enjeux et au zonage des risques, l'élaboration des orientations de l'occupation du sol, prendra la forme d'une assistance technique, qui sera dispensée par l'équipe du projet PNUD, aux communes du département du Sud, dans le cadre d'un exercice pratique,

participative (impliquant les élus et cadres techniques, la société civile et le secteur privé etc.) sur l'utilisation des cartographies multirisques pour une planification rationnelle de l'occupation du sol.

Activité 2.4 : Elaboration de trois Plans de Contingence Communal Multirisques

En parallèle des mesures de prévention des risques naturels, les autorités publiques ont le devoir de faire face aux événements majeurs et d'assurer la protection de la population et des biens en cas d'événement menaçant. Cela passe par la préparation d'une organisation des moyens de secours de façon appropriée aux circonstances qui doit se traduire par un plan d'anticipation et de réponse à l'urgence tel que le Plan de contingence. Cette activité consiste en la mise en place d'un plan de contingence multirisque à l'échelon communale (PCCM), se basant sur la connaissance des risques/cartographie multirisques et/ou les recommandations du plan de réduction des risques/PRR, pour assurer en priorité la sauvegarde des personnes situées dans des zones exposées aux risques.

Le Plan Opérationnel de Contingence communal a pour objectif de fournir des procédures d'aide à la décision pour la mise en œuvre la réponse en cas d'éventuel désastre et de prévoir des moyens humains et matériels. Il implique la mise en place d'un :

1. Plan d'alerte : pour les phénomènes progressifs, détectables et prévisibles (ex : crues de rivières importantes avec temps de montée suffisamment long et dispositifs de mesures pluviométriques ou hydrauliques ou encore cyclones) ;
2. Plan de mise en sécurité qui décrit les actions pour assurer la mise en sécurité des personnes menacées en identifiant les personnes et les moyens mobilisés ;
3. Plan Communal de Contingence Multirisque (PCC) : pour mener efficacement la gestion de la crise pour les phénomènes rapides et imprévisibles (séismes, mouvements de terrain, crues torrentielles, tsunami proche etc.).

A l'instar de la plus part des activités de ce projet et dans un souci de renforcement des capacités techniques, de formation, de sensibilisation ainsi que d'une meilleure appropriation de ces outils, cette activité prendra également la forme d'une assistance technique, qui sera dispensée par l'équipe du projet PNUD, aux trois communes prioritaires du département du Sud dans le cadre d'un exercice pratique, participative (impliquant les élus et cadres techniques, la société civile et le secteur privé) pour l'élaboration de leurs propres plan communal de contingence multirisque.

III.2. RESSOURCES NECESSAIRES POUR ACCOMPLIR LES RESULTATS ATTENDUS

Etant donnée la nature du projet combinant expertise en gestion des risques et des désastres et gouvernance locale, une équipe pluridisciplinaire sera constituée.

EQUIPE DE PROJET		
Poste	Description	Attributions
Chef de Projet	Coordination du projet/expert national avec une expertise en GRD et/ou gouvernance locale	Le chef de projet sera en charge de la coordination de la mise en œuvre des activités du projet et prodiguera un appui technique pour l'ensemble des composantes du projet. Il/elle favorisera la synergie des actions et des moyens avec les autres opérateurs qui œuvrent dans les zones ciblées afin d'éviter les duplications et de renforcer l'efficacité du projet. Il/elle sera responsable du suivi des indicateurs et de l'atteinte des résultats du projet. Il/elle sera en charge de la gestion administrative et du respect des engagements contractuels y compris l'élaboration des rapports de suivi et la mise en œuvre du plan de visibilité.

Expert GRD (national)	Expert en GRD / cartographie multi risque / PRR / PCCM	L'expert sera en charge, sous la supervision du conseiller technique, d'accompagner la mise en œuvre du résultat 2, de mobiliser les acteurs, d'accompagner les experts dans leur mission de terrain, dans les ateliers de renforcement de capacités.
Coordinateur de terrain / expert concertation locale	Expert national en coordination et concertation au niveau départemental et local	Le coordinateur de terrain assurera la coordination et le suivi opérationnel des interventions sur le terrain, au niveau départemental et communal, y compris à travers la sensibilisation et l'information des partenaires et des bénéficiaires directs du projet. Il veillera au leadership des mairies en assurant la mise en place et le fonctionnement du dispositif de renforcement des capacités notamment pour le Plan de Réduction des Risques, le Plan Communal de Développement et le mécanisme de mise en œuvre relatif sur toute la durée du projet.
Experts techniques pour la planification / gouvernance locale	1 Expert en gouvernance locale 1 Expert en planification participative locale, 1 Expert en renforcement des capacités des acteurs locaux 1 Sociologue spécialiste en ingénierie sociale	Ces différents experts auront pour mission d'accompagner l'exercice d'élaboration des PCD (Plan Communal de Développement) et leur stratégie de mise en œuvre. Ils assureront le suivi des activités de renforcement des capacités au niveau municipal et départemental afin de s'assurer de l'appropriation des PCD et plus largement des actions en faveur de la gouvernance locale (formation etc.). Ils assureront la durabilité de l'approche transversale du projet en prodiguant un appui continu aux communes et au département.
Conseiller technique en gestion des risques naturels (international)	Expert en prévention et gestion des risques naturels	Le conseiller technique sera en charge du suivi et du contrôle technique de la composante relative à la gestion des risques et désastres. Il/elle sera responsables de la qualité des résultats et de la coordination technique entre les partenaires, en particulier avec les institutions étatiques, dans une perspective de transfert des capacités.
Expert National/ communication	Expert en communication / GRD	L'expert en communication sera en charge d'assurer le lien avec la DPC et à mutualiser sur les différents projets GRD (Pris en charge à 25% dans le cadre du présent projet)
Assistant(e) administrative et financière	Assistant(e) administrative et financière	L'assistant(e) administrative et financière assurera tous les aspects administratifs et financiers du projet. Il /elle assurera aussi de la logistique et fera partie du noyau central du projet.
2 chauffeurs	Chauffeur au niveau central basé à Port au Prince	Le chauffeur assurera le transport du personnel du projet dans ses déplacements à Port-au-Prince et sur le terrain et vérifiera les conditions d'utilisation du véhicule
	Chauffeur au niveau départemental et communal basé aux Cayes ou Port Salut	Le chauffeur assurera le transport du coordinateur de terrain dans ses déplacements et vérifiera les conditions d'utilisation du véhicule
Assurance qualité	Chefs d'Unité Résilience et Gouvernance	Les chefs d'unité, par leur expertise, assureront de manière objective et indépendante les fonctions de contrôle et de supervision de la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des activités du projet y compris le rapportage. Il gèrera les partenariats, facilitera les synergies et les complémentarités avec les autres initiatives et approuvera les dépenses. Il veillera au respect des

		règles et procédures et normes de qualité des résultats du projet.
Coûts de transaction pour les services d'appui des opérations		Ce coût est prélevé sur le projet afin de supporter les frais communs du bureau.

La mise en œuvre de l'action implique plusieurs catégories de coûts envisagées pour le fonctionnement du bureau du projet, incluant :

- **Assurance qualité (évaluation, audit, autres activités d'assurance) :** pour assurer la conformité et la qualité du travail du projet, certains cadres du bureau du PNUD en Haïti sont impliqués dans la supervision technique (y compris le suivi administratif et financier), les visites de terrain, la révision des rapports et autres documents du projet selon les normes et accords cadre du PNUD et du bailleur. Par ailleurs, les cadres du PNUD sont impliqués dans la planification et la coordination de l'audit, de l'évaluation et l'identification des leçons apprises. Cette contribution « extérieure » au projet mais interne au PNUD permet une assurance de conformité du projet avec les politiques et procédures du PNUD, l'assurance de l'inclusion des activités et des résultats du projet dans les systèmes de suivi du PNUD et du Gouvernement.
- **Coûts de transaction pour les services d'appui des opérations :** pour assurer la prise en charge des coûts directs liées aux services d'achats, des ressources humaines, de l'informatique, et de la sécurité.

III.3. Partenariats

La stratégie d'exécution du projet devra permettre l'appropriation par les acteurs locaux afin de faire des supports techniques (cartographie multirisques, documents d'information sur les risques majeurs, plans de réduction des risques, plans de contingences, plans de développement, etc.) des outils de référence qui permettent d'informer, d'orienter les projets et de fournir les éléments nécessaires à la programmation des actions de prévention et d'occupation du sol et du développement territorial. Pour cela, les services de l'État seront associés aux différentes phases de réalisation du projet, notamment par la valorisation et la prise en compte de leurs connaissances des phénomènes.

Ce partenariat vise aussi à renforcer les capacités techniques des institutions nationales qui sont, dépositaires de la « méthodologie nationale de réduction des risques naturels en Haïti » et qui seront à terme, chargées de la définition et/ou de la maîtrise d'ouvrage de projets/études similaires dans le futur. Ainsi, les ressources techniques institutionnelles, nécessaires à la mise en œuvre de ce projet (voir tableau suivant) seront mobilisées en fonction des compétences et du mandat de chaque institution.

PRODUITS	COMPÉTENCES et/ou DONNÉES RECHERCHÉES	INSTITUTIONS
Plan communal de Développement	Planification communale du territoire Processus participatif via un cadre de concertation	MPCE

Programme de renforcement des capacités des autorités locales	Curricula de formations sur la gestion du territoire y compris la gestion des risques et des désastres	MICT (DCT)
Aléa inondation	Données hydrométéorologiques; historique des crues ;	MARNDR ; MDE ; UEH / (FDS) ; CNIGS
Aléa mouvements de terrain	Cartes géologiques, données géotechniques, historique des mouvements de terrain ; levée des mouvements de terrain	MTPTC/ (LNBTP) & (BME) ; UEH / (FDS)
Aléa sismique	Sismicités historique et instrumentale	
Aléa tsunami/submersion marine	Historique, variation de la ligne de côtes, niveau de marée, la surcote ; etc.	SEMANAH
Aléa sécheresse et dégradation du sol	Données pluviométriques ; données pédologiques ; végétations ; hydrologie, hydrogéologie, etc.	MARNDR ; MDE ; CNSA ; MAST
Carte de bon usage du sol et atténuation des risques	Planification du territoire et occupation du sol	MPCE ; UCLBP ; MDE ; MARNDR
Cartes de synthèse des risques et de bon usage du sol	Imagerie satellitaires, aériennes, LIDAR ; MNT, Télédétection ; et stockage des données sous SIG et mise à disposition au public (Base de données)	CNIGS ; MDE ; MARNDR
Appropriation/diffusion des produits	Formation/sensibilisation Echanges de leçons apprises	MTPTC/(LNBTP)&(BME); MDE/(DDE)&(ONEV); MARNDR/(DDA)&(BAC); MPCE/CNIGS; UEH/FDS ; Maires et cadres techniques municipaux formés dans la Grand'Anse

En complément des partenariats avec les acteurs nationaux, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), en tant que porteur du projet, vis-à-vis du gouvernement de la Norvège, assurera la responsabilité globale de la mise en œuvre de l'action et de l'atteinte des résultats escomptés. À ce titre, il agira comme maître d'ouvrage de la mise en œuvre du projet en étroite collaboration avec les autres parties prenantes telles que le PNUE financé par le gouvernement Norvégien. À ce titre une emphase sera portée à la synergie entre les produits élaborés dans le cadre de ce projet avec les interventions conduites par le PNUE sur la sauvegarde des aires protégées. Par ailleurs, le projet travaillera en étroite collaboration avec l'Agence de la Coopération Suisse particulièrement impliquée dans le secteur de la GRD et dans l'élaboration de plans communaux de développement, dans le département du Sud. L'ensemble de ces partenaires sera impliqué dans les ateliers de formation, d'élaboration des supports techniques (PCD, PRR, PCCM) afin de s'assurer d'une appropriation optimale de ces outils

Le renforcement des capacités de résilience des communautés vulnérables du département du Sud, ne pourrait être effectif et durable qu'à travers le renforcement des capacités nationales haïtiennes à tous les échelons, en matière de prévention des risques naturels et de gestion de l'occupation du sol. Les différentes composantes de ce projet seront donc réalisées en étroite collaboration plus particulièrement avec les directions techniques au niveau départemental et communal d'une part :

- Les Directions Départementales Agricole (DDA) et Environnementale (DDE)
- Les Bureaux Agricoles Communaux (BAC)
- La Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA)
- Les autorités locales (collectivités locales, élus), les communautés rurales et les organisations communautaires de bases (OCB), les représentants de la société civile et du secteur privé (etc.) contribueront activement à la définition et à la mise en œuvre du projet

- Les CTD du Sud
- Les Délégués du Sud

Et les institutions compétentes au niveau central d'autre part :

- Le Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics (LNBTP) ainsi que le Bureau des Mines (BME) et l'Université d'État d'Haïti (FDS, FAMV) pour les aspects géologiques, géotechniques et sismiques ;
- La Direction de l'Aménagement du territoire (DATDLR) du Ministère de la planification (MPCE), le secrétariat du Comité inter Ministériel de l'Aménagement du Territoire (CIAT) et l'Unité de Construction des Bâtiments Publics (UCLBP), pour les aspects aménagement du territoire et occupation du sol ;
- L'ONEV, le MANDR, la SEMANAH et le CNIGS, MDE pour les risques tsunami, submersion marine, inondation, dégradation du sol et sécheresse ;
- La DPC et la CRH pour l'historique des catastrophes et les aspects protection et secours ;
- Le CNIGS, pour les aspects informations et données géo-spatiales, ainsi que l'organisation et la gestion de bases de données aussi bien d'ordre général que spécifique aux différents risques naturels.

III.4. Risques et Hypothèses

Le projet repose sur le postulat que les institutions nationales et internationales impliquées ont la volonté de travailler ensemble. Certains risques pourraient impacter la mise en œuvre du projet :

- Manque d'implications des institutions en charge du développement de certaines prestations techniques clés ;
- Instabilité politique ;
- Nouvelle crise humanitaire ;

Le projet repose sur les hypothèses suivantes :

- La situation politique, humanitaire et sécuritaire du pays est stable ;
- Intérêt du niveau politique pour la réduction des risques et la gouvernance territoriale ;

Sur le plan environnemental, ce projet est de nature à améliorer et préserver l'environnement. En effet, la gestion des risques passe par la réhabilitation la préservation et la gestion intégrée des bassins versants. Le projet cherche avant tout à réconcilier l'homme avec la nature et à lui réapprendre à vivre en bonne intelligence avec son environnement.

III.5. Implication des parties prenantes

La stratégie d'exécution du projet devra permettre l'appropriation par les acteurs locaux afin de faire de ses produits (cartographie multirisques, règles de mitigation des risques et d'occupation du sol, informations préventives, etc.) des outils de référence qui permettent d'informer, d'orienter les projets et de fournir les éléments nécessaires à la programmation des actions de prévention et d'occupation du sol. Pour cela, les services de l'État seront associés aux différentes phases de réalisation du projet, notamment par la valorisation et la prise en compte de leurs connaissances des phénomènes.

Pour l'élaboration des Plans Communaux de Développement, le projet s'appuiera sur les capacités existantes des acteurs du territoire, en particulier l'expertise des services techniques déconcentrés, en notamment pour le processus d'élaboration du diagnostic technique. Le projet visera le renforcement des capacités des institutions territoriales afin de responsabiliser les acteurs dans la mise à jour à moyen terme de ces outils de planification territoriale.

III.6. Connaissances

Le premier résultat de ce projet renforcera la connaissance en matière de gestion et de planification territoriale pour trois communes prioritaires du département du Sud. Les plans communaux de développement (PCD) permettront d'orienter les opérateurs publics ou privés pour la mise en œuvre de ces supports stratégiques.

Le second résultat de ce projet consiste en l'élaboration de la cartographie des phénomènes naturels à risques (*séisme, glissement de terrain, chute de blocs, affaissement/effondrement, ravinement et crue torrentielle, inondation, submersion marine/tsunami, ouragan, sécheresse, dégradation du sol*), sur le département du Sud. L'ensemble de ces connaissances seront réalisées pour la première fois sur cette région conformément aux standards internationaux et du guide méthodologique national de réduction des risques en Haïti. Ceci constituera une avancée importante dans la connaissance des risques.

III.7. Durabilité et élargissement

L'objectif de ce projet est le renforcement des capacités de résilience des communautés vulnérables du département du Sud, à travers une meilleure connaissance et gestion du territoire avec une emphase portée sur la gestion et la mitigation des risques naturels étant donné la vulnérabilité très forte d'Haïti face au risque de catastrophes. A l'heure actuelle, l'aide s'oriente aussi bien à des activités de type humanitaire (réduction de la pauvreté et insécurité alimentaire), de réhabilitation et de développement. L'objectif de la planification territoriale avec une attention portée à la réduction des risques vise à appuyer ces trois types d'activités. En effet, les efforts, acquis dans ces dernières sont souvent réduits à néant lors de désastres. En investissant dans la réduction des risques naturels, on garantit le succès des activités humanitaires et de réhabilitation tout en se dirigeant de plus en plus vers des activités de développement basées sur le partenariat et le renforcement des institutions nationales pertinentes, à savoir celles impliquées dans l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement et la préservation/amélioration des moyens de subsistances. La stratégie de sortie a toute sa place dans ce projet car au travers de l'application d'une méthodologie nationale, validée et adoptée par le gouvernement et les formations des cadres techniques institutionnels et des collectivités locales pour la compréhension et l'utilisation des produits de son application, qui touchent de façon transversales différents secteurs (GRD, urbanisme, infrastructure, environnement, ressources en eau, agriculture, pêches, ... etc.), conduiront à terme, les institutions nationales à porter elles-mêmes les nouveaux projets de réduction de la vulnérabilité des communautés vulnérables faces aux risques naturels.

a) Durabilité dans le temps

Le PNUD travaille en étroite collaboration avec les autorités nationales et départementales et toutes les activités sont développées avec leur étroite participation. Par ailleurs, les cadres techniques institutionnels, les mairies et les services déconcentrés seront un bénéficiaire direct de ce projet.

Le projet sera mis en œuvre en étroite collaboration avec les principales institutions nationales et sous tutelle du Ministère de la Planification (MPCE) qui est en charge de « coordonner la mise en œuvre des décisions gouvernementales particulièrement en ce qui concerne l'exécution du schéma national d'aménagement du territoire à tous les échelons de planification », ainsi que de « gérer le fonds de développement local et d'aménagement du territoire conformément aux orientations nationales et locales.

Ces institutions seront impliquées dans les différentes phases de mise en œuvre du projet, non seulement en tant qu'appui pour la prise de décision et des orientations stratégiques du projet, mais en tant que partenaires techniques en charge du développement de certaines prestations clés, des produits techniques du projet et notamment des cartographies multirisques.

De plus, le projet proposé comprend des composantes de formation d'experts techniques nationaux afin de garantir la durabilité des initiatives mises en œuvre. Ces composantes incluront également les professionnels ayant bénéficié des formations spécifiques organisées par le PNUD dans le cadre du « Projet Réduction des Risques Urbains –PNUD/ECHO-2013-2016 » et du Projet « Résilience dans la Grande Anse- PNUD/DFID-2014-2016 ». Ces deux projets ont permis la formation de plus de 80 cadres techniques institutionnels, représentants des collectivités locales et cadres de la protection civile. Ces acteurs ont été formés sur la prise en compte des risques dans les plans d'urbanisme, les outils et les mécanismes de réduction des risques à court, moyen et long terme, et les stratégies pour bâtir des villes résilientes. Ces compétences, seront mobilisées dans le cadre de ce projet pour appuyer l'équipe de projet dans le cadre des ateliers d'assurances techniques au département et communes ciblées, pour la traduction des connaissances des risques en règles de bon usage du sol et en documents d'information préventive. Ce processus permettra de renforcer les capacités de ces techniciens nationaux et la formation d'autres garantissant ainsi une bonne appropriation des outils élaborés et une durabilité de toutes les initiatives mises en œuvre.

b) Durabilité au niveau politique

Au travers de l'application d'une méthodologie nationale, validée et adoptée par le gouvernement d'une part et les formation des cadres techniques institutionnels et des collectivités locales pour la compréhension et l'utilisation et les applicabilités des produits de cette démarche, qui touchent de façon transversales différents secteurs (GRD, urbanisme, infrastructure, environnement, ressources en eau, agriculture, pêches, ... etc.), ce projet vise à terme, que les institutions nationales portent, elles-mêmes les nouveaux projets de réduction de la vulnérabilité des communautés vulnérables faces aux risques naturels et se mobilisent en vue d'améliorer/renforcer:

- La législation dans ce domaine ;
- La cohérence avec des cadres, codes de conduite et les méthodes existants.

c) Durabilité à travers la « replicabilité »

L'une des spécificités de ce projet réside dans le fait qu'il s'agit déjà, de la réplique, moyennant certaines adaptations, de la même méthodologie récemment appliquée avec succès dans le Département de la Grand'Anse⁹. Il s'agit d'un « testing » direct de la « méthodologie nationale de réduction des risques en Haïti-PNUD/ECHO, 2013-2016 », sur le département de la Grand 'Anse. Le retour d'expérience sur cette application pilote concrète suite au cyclone Mathieu a démontré la pertinence de cette méthodologie qui a permis à travers une meilleure connaissance des risques par les acteurs locaux de renforcer la gouvernance locale et le leadership des mairies en matière de gestion des risques et d'aménagement du territoire. Ainsi, nombreuses vies humaines ont été préservées grâce aux différentes actions mises en œuvre dans le cadre de ce projet (cartographie multirisque, Plans de prévention des Risques (PPR), formation, sensibilisations des différents acteurs, ...). Par ailleurs, les résultats de ce projet ont été mobilisés pour l'élaboration de plans de relèvement post-Mathieu. Les acteurs humanitaires présents dans la Grand'Anse, se servent de ces différents produits pour orienter la mise en œuvre de leurs actions en concertation avec les autorités locales. Nombreux acteurs sont actuellement en train de mobiliser des ressources pour étendre cette démarche sur d'autres départements dont notamment les départements du Sud, du Sud-Est, des Nippes et de l'Ouest.

Par ailleurs, cette même démarche est actuellement en application dans les départements du Nord et du Nord-Est grâce à un financement du gouvernement du Japon.

⁹ Projet "INTEGRATED DEPARTMENTAL MULTI-RISK ASSESSMENTS AND PLANS IN THE GRAND-ANSE, DEPARTMENT" mis en œuvre par le PNUD avec le soutien de UK DFID et ECHO, 2014-2016.

IV. GESTION DU PROJET

Rapport coût-efficience et Efficacité et rentabilité

La mise en œuvre de ce projet, se base sur le retour d'expérience de la mise en œuvre d'un projet similaire dans une autre région d'Haïti (cartographie multirisques et élaboration de 6 plans de prévention des risques dans la Grand'Anse). Ce dernier a été jugé comme pertinent sur l'aspect concernant le « rapport coût-efficience et efficacité rentabilité, d'après le rapport de l'évaluation indépendante de fin de projet¹⁰.

Ainsi la mise en œuvre se fera à l'aide d'un plan d'opération élaboré à partir du cadre logique présenté en annexe et du cadre des résultats dans la partie V du présent document. Le plan d'opération qui retrace chronologiquement les activités à réaliser au cours des 36 mois prévus pour la durée de l'action. Des plans annuels plus précis seront ensuite élaborés avec calendrier des actions, les ressources et les budgets.

Des procédures de suivi/ évaluation interne sur une base de suivi régulier des résultats attendus et des indicateurs permettent de mesurer ces résultats. Ce suivi est effectué trimestriellement, semestriellement et annuellement sur la base d'un schéma de suivi qui sera validé, dès le démarrage de l'action, en conformité avec les règles de bonne gouvernance et de visibilité édictées suivant les règles et procédures du PNUD et les dispositions du PAGODA - Convention de Délégation. Des rapports d'auto évaluation et de monitoring régulier seront produits.

La prise en compte des facteurs externes et l'anticipation de l'évaluation de l'action seront intégrées au dispositif mis en place et décrit ci-dessus. Il permettra au projet d'exercer sa mission de supervision et contrôle des activités des cadres techniques institutionnels et des prestataires de services (firmes/consultants) des résultats et produits escomptés. L'existence d'un système de suivi/ évaluation déterminera la capacité du projet à assurer une communication efficace auprès des autorités locales, de la société civile et des partenaires technique et financier.

Gestion du projet

Le bureau du projet, localisé à Port Salut, sera hébergé dans la mesure du possible dans les locaux du PNUE de Port Salut, afin de mutualiser les dépenses et renforcer les échanges et la synergie des interventions dans le département du Sud. L'équipe PNUD du projet sera composée du personnel ayant différentes responsabilités directement attribuables à l'action, y compris : l'assistance technique, l'administration et la gestion. Il sera compris du personnel dédié à plein temps au projet et à du personnel spécialisé à temps partiel. Ce dernier sera chargé à travers des coûts directs du projet pour le temps passé directement attribuable à la mise en œuvre de l'action. Les ressources humaines du projet sont détaillées dans le chapitre III.2.

¹⁰ Rapport d'évaluation final du projet « Réduction des Risques Urbain », Anita Shah/PNUD- mars 2017.

CADRES DES RESULTATS

Effet visé, comme indiqué dans le Cadre de ressources et de résultats du programme national /PNUAD : Les institutions nationales, régionales et locales, et la société civile, améliorent la gestion de l'espace rural et urbain, de l'agriculture et de l'environnement, et les mécanismes de prévention et de réduction des risques pour améliorer la résilience de la population aux catastrophes naturelles et au changement climatique.									
Indicateurs d'effets, comme spécifiés dans le Cadre de ressources et de résultats du programme national [ou mondial/régional], comprenant les baselines et cibles : Position d'Haïti dans l'indice pour la gestion des risques (INFORM) ; Ligne de base : 6,1 (2015) ; Cible : 5 (2021)									
Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD : Output 5.1									
Titre du projet et numéro du projet dans ATLAS : Renforcement de la prévention des risques naturels et de la gouvernance territoriale dans le département du Sud									
PRODUITS ATTENDUS	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DES DONNÉES	BASELINE		CIBLES (par fréquence de collecte des données)				Sources et moyens de vérification
			Valeur	Année	Année 1	Année 2	Année 3	FINALE	
Produit 1 : Les mécanismes de gouvernance locale pour la gestion du territoire sont renforcés et 3 plans communaux de développement (PCD) sont élaborés dans le Département du Sud	1.1. % des membres de la société civile (notamment les femmes, les jeunes et les handicapés) impliqués dans le groupe/cadres de concertation des communes cibles qui déclare que le cadre est représentatif de l'ensemble des habitants des communes cibles et qu'il constitue une plateforme efficace d'échanges et de concertation	N/A	0	2017	10%	40%	70%	70%	Fiches de présence et compte-rendu /rapports d'activités Rapport évaluation finale du projet sur zone y compris évaluation qualitative de l'implication des acteurs du cadre de concertation
	1.2. % des membres de la société civile (notamment les femmes, les jeunes et les handicapés) impliqués dans l'élaboration des plans communaux de développement (PCD), satisfaits par la prise en compte de leurs besoins et priorités dans le PCD	N/A	0	2017		40%	70%	70%	Fiches de présence et compte-rendu/rapports d'activités Rapport évaluation finale du projet sur zone y compris analyse qualitative de l'implication effective des acteurs, contributeurs des PCD

Output 2 : Production d’outils de prévention et de réponse aux risques naturels (cartographie multirisques, 3 plans de réduction des risques, 3 plans de contingence multirisques sur les communes prioritaires, production de supports de sensibilisation)	2.1 # de cadres locaux, départementaux et centraux dont les capacités techniques sont renforcées sur la connaissance des risques ainsi que les étudiants du master de géoscience	Faible connaissance des cadres locaux (élus, cadres techniques communaux, départementaux) sur la connaissance des risques. Faible connaissances des étudiants du master de géoscience sur les outils de connaissance et de prévention des risques naturels	2017	15 étudiants de la FDS/UEH- Master géosciences	3 maires des communes cibles pour les PRR et PCCM Au moins 15 cadres techniques communaux (communes cibles pour les PRR et PCCM)	10 cadres techniques institutionnels au niveau central (ministères membres du SNGRD) 12 maires de la Grand ‘Anse (dans le cadre de l’échange d’expérience avec le département du Sud)	15 étudiants de la FDS/UEH-Master géosciences Au moins 5 cadres techniques de la délégation départementale du Sud 18 maires du département du Sud 18 maires adjoints du département du Sud Au moins 36 techniciens communaux / municipaux (au moins 2 par communes) 3 maires des communes cibles pour les PRR et PCCM Au moins 15 cadres techniques communaux (communes cibles pour les PRR et PCCM) 10 cadres techniques institutionnels au niveau central (ministères membres du SNGRD) 12 maires de la Grand’Anse)	Fiches de présence et compte- rendu/rapports d’activités Rapport évaluation finale du projet sur zone y compris un analyse qualitative sur l’impact des formations sur la connaissance effective des cadres formés sur les outils de prévention / réponse aux désastres
				Au moins 5 cadres techniques de la délégation départementale du Sud 18 maires du département du Sud 18 maires adjoints du département du Sud Au moins 36 techniciens communaux / municipaux (au moins 2 pour les 18 communes)				

	2.2 # de communes dotées d'une cartographie multirisques d'échelle appropriée	Cartographie des risques naturels inexistante à partielle et /ou à une échelle impropre/inadéquante avec les besoins de l'aménagement du territoire	2017	18			18	Les 18 communes du département du Sud disposent d'une carte communale multirisques (inondations, mouvements de terrain, séismes et submersion marine) ainsi que d'une carte sur la sécheresse et de dégradation des sols Evaluation finale
	2.3 % des représentants au niveau départemental et local qui déclarent avoir reçu un renforcement de capacité adéquat pour assimiler les résultats et comprendre comment utiliser les recommandations des plans de réduction des risques (PRR) développés	Faible connaissance des acteurs locaux (élus, cadres techniques, société civile etc.) sur les risques naturels auxquels le département du Sud est exposé. Mécanismes de prévention / réponse aux désastres peu opérationnels			40%	70%	70%	Fiches de présence et compte-rendu/rapports d'activités Rapport évaluation finale du projet sur zone y compris une analyse qualitative sur le renforcement effectif des capacités des acteurs locaux (élus, cadres techniques, membre de la société civile) sur les outils de connaissance des risques, de prévention et de réponse

	2.4 % des parties prenantes impliquées dans le processus d'élaboration des plans de contingences (PCCM) qui ont une connaissance avérée des mécanismes de prévention / réponse en cas de désastres (données désagrégées par sexe)	Faible connaissance des acteurs locaux (élus, cadres techniques, société civile etc.) sur les risques naturels auxquels le département du Sud est exposé. Mécanismes de prévention / réponse aux désastres peu opérationnels		10%	40%	70%	70%	Fiches de présence et compte-rendu/rapports d'activités Rapport évaluation finale du projet sur zone y compris une analyse qualitative sur le renforcement effectif des capacités des acteurs locaux (élus, cadres techniques, membre de la société civile) sur les outils de connaissance des risques, de prévention et de réponse

SUIVI ET EVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le suivi du projet sera réalisé par le biais des plans de suivi et d'évaluation suivants :

Plan de suivi

Activité de suivi	But	Fréquence	Action attendue	Partenaires (si mixtes)	Coûts (le cas échéant)
Suivre les progrès vers les résultats	Les données des progrès réalisés confrontées aux indicateurs de résultats dans le RRF seront collectées et analysées afin d'évaluer les progrès du projet vers l'atteinte des produits convenus.	Tous les trimestres, ou à la fréquence nécessaire pour chaque indicateur.	Des progrès plus lents que prévu seront traités par la direction du projet.		
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques qui pourraient menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et réaliser le suivi des actions de gestion des risques en utilisant un registre des risques. Il s'agit notamment du Suivi des mesures et des plans qui ont pu être requis suivant les normes environnementales et sociales du PNUD. Les audits seront menés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Tous les trimestres	Les risques sont identifiés par la direction du projet et des actions sont engagées pour gérer les risques. Le registre des risques est activement entretenu pour assurer le suivi des risques identifiés et des actions engagées.		
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront régulièrement pris en compte, de même qu'ils proviendront activement d'autres projets et partenaires, et seront réintégrés dans le projet.	Au moins annuellement	Des enseignements pertinents sont pris en compte par l'équipe du projet et utilisés pour contribuer aux décisions en matière de gestion.		
Assurance qualité annuelle du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour identifier les forces et les faiblesses du projet et pour contribuer à la prise de décisions en matière de gestion visant à l'amélioration du projet.	Annuellement	Les zones de forces et de faiblesses seront révisées par la direction du projet et utilisées pour contribuer aux décisions visant à l'amélioration de la performance du projet.		
Réviser et corriger le parcours	Examen interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin de contribuer à la prise de décisions.	Au moins annuellement	Les données en matière de performance, les risques, les enseignements et la qualité seront examinés par le comité chargé du projet et seront utilisés pour corriger le parcours.		

Rapport du projet	Un rapport de progrès sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés, comprenant des données relatives au progrès qui montrent les résultats accomplis confrontés aux objectifs annuels prédéfinis au niveau des produits, le résumé de l'évaluation annuelle de la qualité du projet, un registre des risques mis à jour accompagné de mesures d'atténuation, et l'ensemble des rapports d'évaluation ou de revue préparés au cours de la période.	Annuellement, et à la fin du projet (rapport final)			
Révision du projet (comité de pilotage du projet)	Le mécanisme de gouvernance du projet (c.-à-d. le comité de pilotage du projet) organisera des revues régulières du projet pour évaluer la performance du projet et réviser le Plan de travail pluriannuel afin de garantir des prévisions budgétaires réalistes pour la durée de vie du projet. Au cours de la dernière année du projet, le comité de pilotage du projet effectuera une revue de fin de projet pour prendre en compte les leçons apprises et examiner les opportunités d'élargissement des résultats du projet et des leçons apprises ainsi que les opportunités de sensibilisation des publics concernés à ces derniers.	Spécifier la fréquence (c.-à-d. au moins annuellement)	Toutes préoccupations en termes de qualité et tout progrès plus lent que prévu doivent être examinés par le comité de pilotage du projet, et il doit être convenu d'actions en matière de gestion en vue de traiter les problématiques identifiées.		

Plan d'évaluation

Titre de l'évaluation	Partenaires (si conjoint)	Produit associée du plan stratégique	Effet du PNUAD/DPP	Date prévue de finalisation	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coûts et source de financement
Évaluation fin -parcours						

V. Plan de travail pluriannuel

RODUITS ATTENDUS *	ACTIVITÉS PRÉVUES	BUDGET PRÉVU PAR ANNEE			Montant
		Mois 1-12	Mois 13-24	Mois 25-36	
Output 1: Capacités locales renforcées pour 3 communes du département du SUD dans le cadre de l'élaboration de PCD	Activité 1.1. Mise en place et animation de cadres de concertation sur les 3 communes cibles	16 000,00	16 000,00	16 000,00	48 000,00
		15 000,00	15 000,00	15 000,00	45 000,00
		5 000,00	5 000,00	5 000,00	15 000,00
	Activité 1.2. Renforcement des capacités des acteurs territoriaux en matières légales, financières, administratives et planification	20 000,00	20 000,00	20 000,00	60 000,00
		45 000,00	45 000,00	45 000,00	135 000,00
		5 000,00	5 000,00	5 000,00	15 000,00
	Activité 1.1. Elaboration de 3 Plans Communaux de Développement (PCD) sur les 3 communes cibles		13 500,00	13 500,00	27 000,00
			60 000,00	60 000,00	120 000,00
			7 500,00	7 500,00	15 000,00
			12 000,00	12 000,00	24 000,00
			25 310,34	25 310,34	50 620,68
	Sous-total pour le produit 1	106 000,00	224 310,34	224 310,34	554 620,68
Output 2 :Production d'outils de prévention et de réponse aux risques naturels (cartographie multirisques, 3 plans de réduction des risques, 3 plans de contingence multirisques sur	Activité 2.1. Renforcement des capacités techniques nationales /connaissance des risques et de prévention				
	Sous-activité 2.1.1. Ateliers de formation des cadres techniques institutionnels et des étudiants	35 000,00	45 000,00	45 000,00	125 000,00
	Sous-activité 2.1.2. Ateliers de formations des autorités locales	20 000,00	25 000,00	25 000,00	70 000,00
	Activité 2.2. Cartographie multi risques sur le Département du Sud + supports de communication / sensibilisation				

les communes prioritaires, production de supports de sensibilisation)	Sous-activité 2.2.1 Elaboration des TDR /recrutement				-
	Sous-activité 2.2.2 Ateliers de lancement du projet	10 000,00			10 000,00
	Sous-activité 2.2.3 Cartographie des aléas: inondation, mouvements de terrain, séismes et submersion marine/ tsunami	480 000,00			480 000,00
	Sous-activité 2.2.4 Cartographie des aléas: sécheresse et dégradation des sols	100 000,00			100 000,00
	Sous-activité 2.2.5 Elaboration des documents d'informations préventives sur les risques majeurs	-	40 000,00	40 000,00	80 000,00
	Activité 2.3. Elaboration de 3 Plans de Prévention des Risques				
	Sous-activité 2.3.1 Elaboration des Plans de Prévention des Risques (PPR)		80 000,00		80 000,00
	Sous-activité 2.3.2 Appropriation des PPR par les acteurs locaux		10 000,00	20 000,00	30 000,00
	Sous-activité 2.3.3 Animation et sensibilisation grand public	10 000,00	10 000,00	10 000,00	30 000,00
	Activité 2.4 Elaboration de 3 Plans de Contingence Communal Multirisques (PCCM)				-
	Sous-activité 2.4.1 Elaboration des Plans de Contingence Communal Multirisques (PCCM)		37 500,00	37 500,00	75 000,00
	Sous-activité 2.4.2 Appuis techniques aux 10 Mairies pour la mise en œuvre des PCCM		26 000,00	26 000,00	52 000,00

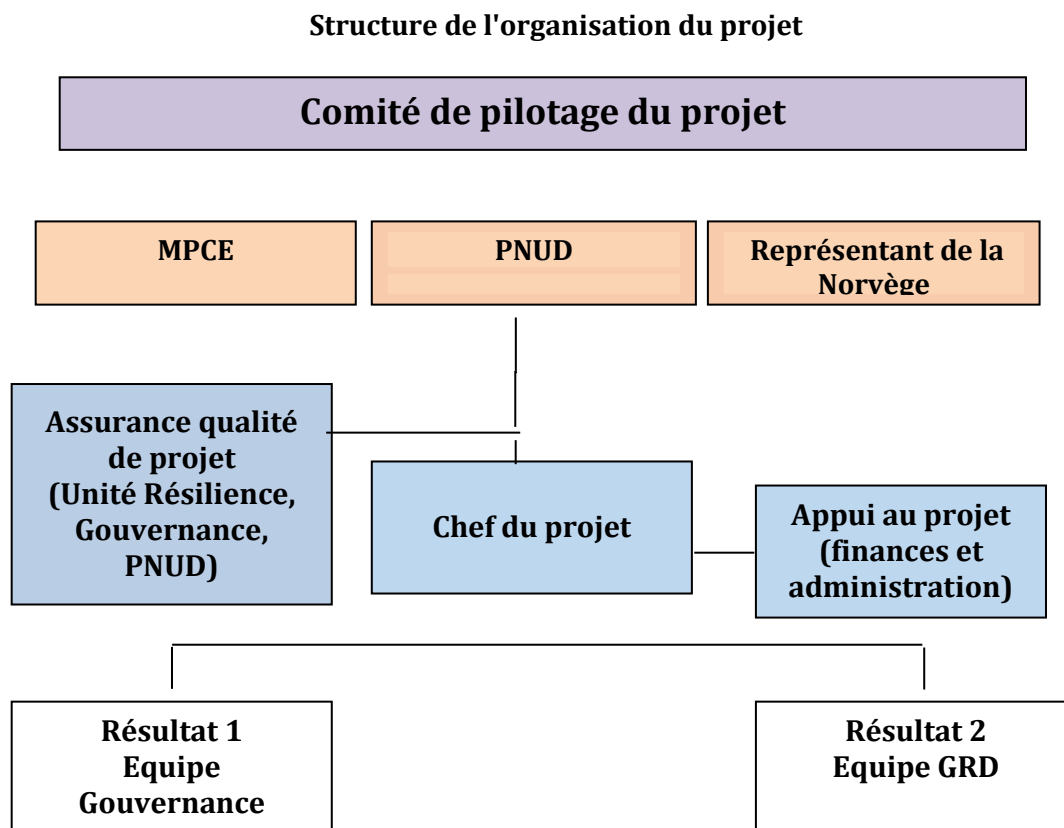
	Activité 2.5 Edition/PPR, PCCM, outils de sensibilisation		30 000,00	50 000,00	80 000,00
	Activité 2.7 Actions de visibilité	7 000,00	20 000,00	20 000,00	47 000,00
	Sous-total pour le produit 2	662 000,00	323 500,00	273 500,00	1 259 000,00
Gestion du Projet / Bureau du Projet et Audit	1. Ressources humaines				
	1.1 Salaires (montants bruts incluant les charges de sécurité sociale et les autres coûts liés, personnel local)				
	1.1.1 Technique				
	Chef de projet	49 098,63	49 098,63	49 098,63	147 295,89
	Coordinateur de terrain / expert concertation locale	32 848,62	32 848,62	32 848,62	98 545,86
	Expert en renforcement de capacités	32 848,62	32 848,62	32 848,62	98 545,86
	Expert national en planification et gouvernance locale		32 848,62	32 848,62	65 697,24
	Expert national en cartographie & PPR	32 848,62	32 848,62	32 848,62	98 545,86
	Expert national en plans de contingence (GRD)	32 848,62	32 848,62	32 848,62	98 545,86
	Expert national en communication / appui DPC	8 212,16	8 212,16	8 212,16	24 636,47
	1.1.2 Personnel administratif/d'appui				-
	Assistante Administrative et financière	27 686,69	27 686,69	27 686,69	83 060,08
	2 Chauffeurs au niveau départemental et communal	19 977,32	19 977,32	19 977,32	59 931,97
	Conseiller technique international (10%)	40 500,00	40 500,00	40 500,00	121 500,00
	Sous total Ressources humaines	276 869,28	309 717,90	309 717,90	896 305,09

	2. Evaluation, audit et Assurance qualité				
	Cout évaluation et d'audit			40 000,00	40 000,00
	Assurance qualité	40 000,00	40 000,00	47 000,00	127 000,00
	Sous total Evaluation, audit du projet et assurance de qualité	40 000,00	40 000,00	87 000,00	167 000,00
	3. Appui aux opérations				
	Associé des Finances	6 000,00	6 000,00	6 000,00	18 000,00
	Associé des Ressources Humaines	6 000,00	6 000,00	6 000,00	18 000,00
	Associé aux achats	6 000,00	6 000,00	6 000,00	18 000,00
	Sous total Appui aux opérations	18 000,00	18 000,00	18 000,00	54 000,00
	4. Bureau local				
	4.1 Coût achat véhicules	70 000,00	-	-	70 000,00
	4.2 Coût fuel/entretien des véhicules	10 726,08	10 726,08	8 044,56	29 496,72
	4.3 Location de bureaux				
	Bureau à Port-Salut	20 407,60	20 407,60	20 055,70	60 870,90
	4.4 Consommables - fournitures de bureau	6 703,80	6 703,80	6 027,85	19 435,45
	4.4 Autres services (tél./fax, électricité/internet, eau, maint.)	13 407,60	13 407,60	13 055,70	39 870,90
	Sous total Bureau local	121 245,08	51 245,08	47 183,81	219 673,97
	5. Fournitures de bureau, voitures et entretiens, et autres	75 000,00	10 100,00	5 041,00	90 141,00
	Sous-total coordination, frais de bureau, fournitures et équipements	531 114,36	429 062,98	466 942,71	1 427 120,06
	1- Sous-total des coûts directs éligibles de l'action	1 299 114,36	976 873,32	964 753,05	3 240 740,74
	2- Coûts indirects / GMS (8%)	103 929,15	78 149,87	77 180,24	259 259,26

	3- Total des coûts éligibles de l'action (1+2)	1 403 043,51	1 055 023,19	1 041 933,30	3 500 000,00
--	--	--------------	--------------	--------------	--------------

VI. GOUVERNANCE ET DISPOSITIONS EN MATIERE DE GESTION

Structure organisationnelle du projet



Comité de pilotage

Le projet sera gouverné par un comité de pilotage, organe chargé de l'orientation stratégique et assurant la légitimité institutionnelle du projet. Ce Comité représente le groupe responsable des décisions relatives à l'orientation du projet. Il est présidé par une personne qui sera désignés par les différents membres de ce comité. Il établit ses recommandations sur la base du consensus. La prise de décision finale sur les activités et la responsabilité du projet incombent toutefois au PNUD et doivent se conformer à ses règlements, règles, politiques et procédures.

Parmi ses attributions, le comité de pilotage devra entre autres choses :

- Veiller à l'intégration du projet dans les stratégies nationales ;
- Etre consulté pour toute modification du cadre logique du projet ;
- Etre consulté pour toute modification significative des répartitions budgétaires ;
- Etre tenu informé en continu de l'avancement du projet et des livrables atteints ;
- Conseiller le PNUD et le directeur de projet sur les améliorations qu'il serait possible d'apporter au contenu et/ou à l'exécution du projet ;
- Se réunir au moins une fois par an ; et
- Approuver les rapports annuels du projet.

Chef de projet

Le/la Chef de projet est responsable de la gestion du projet au quotidien et à plein temps. Sa responsabilité principale est la production des résultats escomptés par le projet et décrits dans le document de projet, selon les normes de qualité requises, et en prenant en compte les spécificités et contraintes de temps et de coûts imparties. Elle/Il travaille sous l'autorité du comité de pilotage conjoint et selon les normes établies par ce dernier.

Le/la Chef de projet du projet assurera les fonctions suivantes :

- Planification : élaborer les plans de travail annuel du projet, conformément aux activités prévues dans le cadre de résultats et de ressources du document de projet et en étroite collaboration avec le PNUD.
- Gestion du projet : Assurer la mise en œuvre efficace des activités, en respectant les normes de qualité imparties.

Gestion financière : Assurer le suivi des aspects financiers et budgétaires du projet.

Assurance du projet

La fonction d'Assurance du projet relève de la responsabilité de chaque membre du comité de projet, mais peut être déléguée. La fonction d'Assurance du projet soutient le comité de projet en exécutant des fonctions objectives et indépendantes de contrôle et de suivi. Pendant le processus de mise en œuvre d'un projet, cette fonction assure la gestion et la réalisation des étapes importantes appropriées. Dans le cas de ce projet, l'assurance du projet sera exercée par les Chefs d'Unité Résilience et Gouvernance du PNUD.

Support du projet

Le rôle de support au projet fournit au/à la chef de projet un appui d'administration et de gestion, tel que requis par les besoins du projet ou du chef de projet. Ce support sera exercé par un assistant administratif et 2 chauffeurs.

Comité de suivi technique du projet au niveau central : MPCE, DCT, SP-GRD, Coordination Scientifique et technique

Dans le cadre du premier résultat, la direction de l'aménagement du territoire du MPCE ainsi que la Direction des Collectivités Territoriales du MICT assureront le suivi des activités relatives au renforcement de capacités des autorités locales (modules de formation), la mise en place du mécanisme participatif (cadre de concertation), l'élaboration des plans communaux de développement. Sur le volet spécifique de la GRD, ces deux institutions travailleront en étroite collaboration avec le comité de Coordination Scientifique et technique instauré pour le suivi des actions relatives à la prévention et à la réponse aux risques de catastrophe.

Dans le cadre du second résultat, le comité intersectoriel du SP-GRD, assurera le suivi et le déroulement des actions à mener dans le cadre de ce projet et la promotion et valorisation des produits résultants de ce projet. Par ailleurs, le comité de « coordination Scientifique et technique » sera mobilisé pour assurer le contrôle qualité des produits élaborés par le projet et de l'approche développée (renforcement des capacités, transfert de compétences etc.). Les membres de ce comité, sont issus des ministères et organismes nationaux impliqués dans la réduction des risques, universitaires, praticiens, sismologues, ingénieurs, architectes et spécialistes de la gestion des risques et désastres ainsi que la communauté des bailleurs et le système des Nations Unies. La mobilisation de l'ensemble de ces institutions autour d'un noyau technique et scientifique, sur une même plateforme d'intérêt commun, est un atout majeur pour promouvoir la réduction des risques dans l'aménagement urbain et par conséquent pour notre projet.

Aussi, un comité de suivi technique du Projet au niveau central, rassemblant l'ensemble de ces acteurs, sera chargé du suivi et de la validation techniques des différentes actions entreprises dans le cadre de ce projet.

Comités de suivi technique du Projet au niveau local

Un comité local de suivi technique du Projet sera créé au niveau du département du Sud. Ce comité sera constitué par les différents acteurs locaux du domaine de la gestion des risques et de l'aménagement urbain ainsi que des représentants des maires, des communautés communales et des habitants. Ce comité constituera une plateforme d'échange et de concertation afin d'orienter la mise en place des activités et d'assurer son appropriation par les différents acteurs locaux et par la population.

I. CONTEXTE JURIDIQUE ET GESTION DES RISQUES

CADRE JURIDIQUE

Lorsque le Gouvernement du pays bénéficiaire a signé l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA »)

Ce document est le « document relatif au projet » tel que défini à l'Article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le Gouvernement de [pays] et le PNUD, signé le [date]. Toutes les références dans le SBAA à « l'Organisation chargée d'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Ce projet sera mis en œuvre par le PNUD (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, ses règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes dans le Règlement Financier et Règles de Gestion Financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et la concurrence internationale efficace, la gouvernance financière du PNUD s'appliquera. »

CLAUSES DE GESTION DES RISQUES TYPES

1. PNUD (**DIM ou modalité d'exécution directe**)
2. Le PNUD en tant que Partenaire de réalisation respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies (UNSMS).
3. Le PNUD convient de mettre en œuvre tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns [fonds du projet]¹¹ [fonds du PNUD reçus en vertu du Document du projet]¹² ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999). La liste peut être consultée via http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml. Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-conventions conclus dans le cadre de / en conséquence de ce Document de projet.
4. Conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, la viabilité sociale et environnementale sera favorisée par l'application des normes du PNUD en matière de durabilité environnementale et sociale (<http://www.undp.org/ses>) et des mécanismes de responsabilisation connexes (<http://www.undp.org/secu-srm>).
5. Le Partenaire de réalisation doit : (a) conduire les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, (b) mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation préparé pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et (c) s'efforcer de manière constructive et opportune de répondre à toute préoccupation et plainte soulevée dans le cadre du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à faire en sorte que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du Mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
6. Tous les signataires du Document de projet coopéreront de bonne foi avec tout exercice visant à évaluer tout programme ou engagement lié au projet ou la conformité aux normes sociales et environnementales du PNUD. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet, au personnel correspondant, et aux informations et à la documentation connexes.

Option c. OSC/ONG/OIG

1. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA [ou aux Dispositions complémentaires], la responsabilité de la sécurité du Partenaire de réalisation et de son personnel et de ses biens, et de la propriété du PNUD sous la garde du Partenaire d'exécution, relève du Partenaire d'exécution. À cette fin, le Partenaire de réalisation :

¹¹ À utiliser lorsque le PNUD est le Partenaire d'exécution

¹² À utiliser lorsque l'ONU, un fonds/programme ou une agence spécialisée de l'ONU est le Partenaire d'exécution

- a) Met en place un plan de sécurité approprié et veille à son administration, en prenant en compte la situation en matière de sécurité dans le pays de mise en œuvre du projet ;
 - b) Assume tous les risques et toutes les responsabilités liées à la mise en œuvre de la sécurité du Partenaire d'exécution, et de la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
2. Le PNUD se réserve le droit de vérifier s'il existe un tel plan, et d'y suggérer des modifications si nécessaires. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu de ce document sera réputé constituer un manquement aux obligations du Partenaire de réalisation en vertu de ce Document de projet [et de l'Accord relatif au projet de coopération entre le PNUD et le Partenaire d'exécution]¹³.
3. Le Partenaire de réalisation convient de mettre en œuvre tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns fonds du PNUD reçu en vertu du Document de projet ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999). La liste peut être consultée via http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml. Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-conventions conclus dans le cadre de / en conséquence de ce Document de projet.
4. Conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, la viabilité sociale et environnementale sera favorisée par l'application des normes du PNUD en matière de durabilité environnementale et sociale (<http://www.undp.org/ses>) et des mécanismes de responsabilisation connexes (<http://www.undp.org/secu-srm>).
5. Le Partenaire de réalisation doit : (a) conduire les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, (b) mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation préparé pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et (c) s'efforcer de manière constructive et opportune de répondre à toute préoccupation et plainte soulevée dans le cadre du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à faire en sorte que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du Mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
6. Tous les signataires du Document de projet coopéreront de bonne foi avec tout exercice visant à évaluer tout programme ou engagement lié au projet ou la conformité aux normes sociales et environnementales du PNUD. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet, au personnel correspondant, et aux informations et à la documentation connexes.

II. ANNEXES

Annexe 1 : sigles et acronymes

- BAC : Bureaux Agricoles Communaux
- BME : Bureau des Mines et de l'Énergie
- Secrétariat du CIAT : Secrétariat du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire
- CLEP : Comité Local d'Évaluation de Projets
- CNIGS : Centre National d'Information Géo-Spatiale
- CNSA : Centre National de Sécurité Alimentaire
- CRH : Croix Rouge Haïtienne
- CTD : Coordonnateur Technique Départemental
- DATDLR : Direction de l'Aménagement du Territoire
- DDA : Directions Départementales Agricoles
- DFID : Département du Développement International
- DPC : Direction de la Protection Civile
- ECHO : Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes de la commission européenne
- FAMV : Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire
- LBTP : Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics
- MANDR : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Naturels et du Développement Rural
- MAST : Ministère des affaires Sociale et du travail

¹³ N'utilisez le texte entre crochets que lorsque le PE est une ONG/OIG

- MDE : Ministère de l'Environnement
- MICT : Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
- MPCE : Ministère de la Planification et de la Coopération Étrangère
- MTPTC : Ministère des Travaux Publics
- ONEV : Ministère de l'Environnement/Observatoire National de l'Environnement et de la Vulnérabilité
- ONG : Organisation Non Gouvernemental
- PDNA : évaluation des dommages, des pertes et des besoins généraux et sectoriel
- PSDH : Planification et de Stratégies Nationales d'Haïti
- SEMANAH : Service Maritime et de Navigation d'Haïti
- SNGRD : Système National de Gestion des Risques et Désastres
- UCLBP : Unité de Construction des Logements et des Bâtiments Publiques /Primature
- UE : Union Européenne
- Universités d'État d'Haïti (UEH)/ FDS - Faculté des Sciences)

Annexe 2 : Journal des risques ¹⁴

#	Description	Catégorie du risque	Impact & Probabilité	Actions proposées/ Solution de gestion	Auteur	Date d'identification	Propriétaire	Statut	Dernière mise à jour
1	Troubles sociaux politiques (manifestation et blocages des routes)	Politique Sécuritaire	Les résultats escomptés et notamment les travaux de terrain seront retardés. P = 3 I = 2	1. Suivre la situation dans le département et revoir régulièrement le déroulement des activités du projet par rapport au contexte. 2. Recentrer les résultats à atteindre si nécessaire. 3. Travailler à distance si le bureau est inaccessible. 4. Différer les travaux de terrain en priorisant les activités en salles le temps du retour à la normale.	Chef de Projet (PNUD)	15/04/18	Gouvernement & Direction du PNUD, avec le Chef d'Unité et Chef de Projet		
2	Retard enregistré dans l'acquisition des achats de services et de biens	Opérationnel	Le démarrage des activités accusera un retard qui pourrait être difficilement rattrapable P=2 I=3	1. Suivi rapproché avec le service des achats 2. Identification des goulots d'étranglement en temps réel et mise en place de mesures de mitigation	Chef de Projet (PNUD)	15/04/18	Chef d'Unité & Chef de Projet avec le Service des achats du PNUD		
3	Manque de firmes et de prestataires de services compétents dans le domaine de la cartographie multirisque en Haïti et au niveau international	Opérationnel Stratégique	Manque de compétitivité pouvant engendrer une augmentation des coûts et/ou un retard dans le démarrage des activités qui pourrait être difficilement rattrapable P=3 I=4	1. Identification des firmes compétentes dans les domaines recherchés pour consultation directe 2. Élaboration des TDR par spécificité spécifique afin de permettre le travail en parallèle de plusieurs expertises.	Chef de Projet (PNUD)	15/04/18	Chef d'Unité & Chef de Projet, avec le Service des achats du PNUD		
4	Manque d'implication des partenaires nationaux dans l'exécution des tâches sous leur responsabilité	Opérationnel Stratégique	Retard dans l'exécution des activités et produits dépendant de ces tâches ; manque d'appropriation du projet et des résultats escomptés P=2 I=2	1. Impliquer les institutions pertinentes dès la phase de conception du projet afin de garantir un engagement fort. 2. Continuer à impliquer ces institutions dans tous les axes du projet et la prise de décisions afin d'assurer l'appropriation nationale et la responsabilisation des acteurs. 3. Élaborer un plan de communication et de sensibilisation autour du projet, ainsi qu'un plaidoyer spécifique pour les institutions affichant une faible implication 4. Confier le travail à un prestataire de service si le retard est important.	Chef de Projet (PNUD)	15/04/18	Direction du PNUD, Chef d'Unité & Chef de Projet avec l'appui de l'Unité de communication du PNUD		
5	Réception tardive des ressources programmées par le bailleur de fond qui seront allouées par tranche sur une base annuelle	Financier	Indisponibilité des fonds pour l'exécution des actions programmées au moment opportun I= 3 P=2	1. S'assurer de demander les fonds nécessaires pour l'exécution des activités en temps utile selon le calendrier convenu avec le bailleur 2. Identifier en continu les synergies et les opportunités de mutualisation des coûts avec	Chef de Projet (PNUD)	15/04/18	Chef d'Unité, Chef de Projet & Equipe d'appui à la gestion du		

¹⁴ P = Probabilité (1<P<5) ; I = Indice de Risque (1<I<5).

				d'autres projets/activités du PNUD et/ou d'autres partenaires.			programm e du PNUD		
6	Nouvelle catastrophe/crise humanitaire pouvant rendre difficile la mise en œuvre des activités.	Environne mental Opérationn el Stratégique	Mobilisation prolongée des acteurs et des ressources des partenaires gouvernementaux, en particulier le Système national de gestion des risques et désastres, pour répondre à l'urgence ; affaiblissement des capacités nationales et locales ; inaccessibilité temporaire de certaines zones d'intervention du projet. P = 3 I = 1	1. Conjointement avec la contrepartie nationale, ajuster la priorisation et la planification de manière à concilier la gestion de l'urgence et les résultats à réaliser dans le cadre du projet. 2. Poursuivre la mobilisation de ressources avec les autorités gouvernementales au plus haut niveau pour faire face aux nouveaux besoins éventuels.	Chef de Projet (PNUD)	15/04/1 8	Gouverne ment, Direction du PNUD, Chef d'Unité & Chef de Projet		